LE COMPLÉMENT MINIMUM GARANTI SÉNIORS

DESCRIPTION

Depuis 2021, le CCAS du Pont-de-Clais a instauré le Complément Minimum Garanti (CMG) Séniors : une aide financière à destination des personnes de plus de 60 ans vivant sous le seuil de pauvreté, tous revenus compris. Le CMG vise à combler l'écart entre les revenus de la personne bénéficiaire et le seuil de pauvreté, aussi le montant du CMG peut-il varier selon les situations.

Cette aide permet de lutter contre la précarité des séniors et également contre le non-recours aux droits, la demande du CMG se faisant obligatoirement auprès de l'assistante sociale du CCAS en charge d'évaluer la situation du demandeur. Ce temps d'échange est ainsi l'occasion d'orienter le demandeur vers d'autres aides et de l'accompagner dans ses démarches le cas échéant.

En termes de budget, la commune a prévu une somme de 50 000 euros par an pour la mise en place du dispositif.



CONTACT

- Le Pont-de-Claix, 2021
- CCAS de Pont de Claix : cmg@ ville-pontdeclaix.fr

THÉMATIQUES

Solidarités et action sociale / Séniors

Solidarités et action sociale / Accès aux droits

REPÈRES

7,45

